

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-033

Nombre de Conseillers en exercice : **53**
Nombre de Conseillers présents à la séance : **40**
Date de convocation : **18.03.2025**
Date de publication : **31.03.2025**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FISCALITÉ LOCALE 2025 :

L'état 1259 de la direction des finances publiques a été transmis le 20 mars dernier avec les données suivantes :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux de référence pour 2025	Produits attendus	Contribution coefficient correcteur*	Recette finale attendue au compte 73111
Taxes foncières bâti	13 045 000	38,62	5 037 979	-1 348 703	3 689 276
Taxes foncières non bâti	1 407 000	30,48	428 854		428 854
Taxe d'habitation	692 000	10,52	72 798		72 798
	15 144 000	Total	5 539 631	-1 348 703	4 190 928

Compte budgétaire	Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2025 – versées par l'Etat	
74833	Allocations compensatrices : taxes foncières bâties	508 543
74833	Allocations compensatrices : Taxes foncières non bâti	44 803
748312	DCRTP	124 290
73221	FNGIR	388 521
	TOTAL	<u>1 066 157</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux de taxes tels que présentés ci-dessous :
 - Taxe foncière sur le bâti : 38,62%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 30,48%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,52%

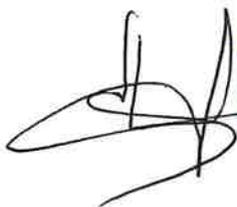
Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ







COMMUNE : 099 CARENTAN-LES-MARAIS
 ARRONDISSEMENT : 50 SAINT LO
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC SAINT LO

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

Accusé de réception en préfecture
 050-200085579-20250326-DCM2025-033-DE
 Date de télétransmission : 28/03/2025
 Date de réception en préfecture : 28/03/2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	12 791 003	38,62	111,39	13 045 000	5 037 979	38,62	5 037 979
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 389 905	30,48	119,73	1 407 000	428 854	30,48	428 854
Taxe d'habitation (TH)	844 914	10,52	47,68	692 000	72 798	10,52	72 798
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		5 539 631		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	5 539 631		38,62
Taxe foncière non bâties (TFNB)			30,48
Taxe d'habitation (TH)			10,52
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

Produit total souhaité = 5 539 631 = 1,000000
 Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)
 Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			553 346	124 290	388 521	-1 348 703	- 282 546
								11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	5 539 631	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 282 546	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	5 257 085
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A SAINT-LO

Le 19 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HERVE BRABANT

Le 25 mars 2025
 Pour la Commune,
 de maire,
 Jean-Lo



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote

Accusé de réception en préfecture
 050-200085579-20250326-DCM2025-033-DE
 Date de télétransmission : 01/04/2025
 Date de réception en préfecture : 01/04/2025



COMMUNE : 099 CARENTAN-LES-MARAIS
ARRONDISSEMENT : 50 SAINT LO
TRÉSORERIE OU SGC : SGC SAINT LO

N° 1259 COM (2)
TAUX

FDL
2025

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20250326-DCM2025-033-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi
- Taxe foncière non bâtie :**
- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi
- Taxe foncière non bâtie :**
- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants
- e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,20	115,50	4,11000	111,39
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	42,23	127,70	7,97000	119,73
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,50	59,70	12,02000	47,68
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy.75% départemental
- b. Taux maximum de la majo

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National
- b. Communal

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20250326-DCM2025-033-2-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-034

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DE LA COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS:

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu l'avis de la commission des finances du jeudi 13 mars 2025 ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Carentan-les-Marais ;
 Vu le Compte Financier Unique de la commune de Carentan-les-Marais ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

➤ BUDGET PRINCIPAL :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 174 905,10	14 548 637,00	26 723 542,10
	Recettes réalisées (1)	B	8 621 237,81	16 227 832,16	24 849 069,97
	Restes à réaliser	C	2 088 480,50	0,00	2 088 480,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 160 238,72	12 694 160,00	24 854 398,72
	Dépenses réalisées (1)	E	8 260 848,73	12 805 782,51	21 066 631,24
	Restes à réaliser	F	1 208 048,02	0,00	1 208 048,02
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	360 389,08	3 422 049,65	3 782 438,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-14 666,28	3 219 676,03	3 205 009,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	345 722,80	6 641 725,68	6 987 448,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	880 432,48	0,00	880 432,48
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	1 226 155,28	6 641 725,68	7 867 880,96

➤ SERVICE ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 174 008,00	1 441 000,00	2 615 008,00
	Recettes réalisées (1)	B	1 067 346,32	1 386 121,38	2 453 467,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 228 970,70	1 607 735,41	2 836 706,11
	Dépenses réalisées (1)	E	917 810,46	1 337 395,13	2 255 205,59
	Restes à réaliser	F	23 461,22	0,00	23 461,22
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	149 535,86	48 726,25	198 262,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	54 962,70	166 735,41	221 698,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	204 498,56	215 461,66	419 960,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-23 461,22	0,00	-23 461,22
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	181 037,34	215 461,66	396 499,00

➤ SERVICE ASSAINISSEMENT :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	605 100,00	1 596 000,00	2 201 100,00
	Recettes réalisées (1)	B	781 265,04	1 424 055,68	2 205 320,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 793 297,06	2 143 583,61	3 936 880,67
	Dépenses réalisées (1)	E	849 201,22	1 859 968,85	2 709 170,07
	Restes à réaliser	F	110 596,65	0,00	110 596,65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	-67 936,18	-435 913,17	-503 849,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 188 197,06	547 583,61	1 735 780,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	1 120 260,88	111 670,44	1 231 931,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-110 596,65	0,00	-110 596,65
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	1 009 664,23	111 670,44	1 121 334,67

➤ LOTISSEMENT LE BOIS :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	928 266,69	914 156,09	1 842 422,78
	Recettes réalisées (1)	B	314 125,60	316 825,60	630 951,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	614 141,09	914 156,58	1 528 297,67
	Dépenses réalisées (1)	E	316 825,60	316 825,60	633 651,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	-2 700,00	0,00	-2 700,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-314 125,60	0,49	-314 125,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	$G + H$	-316 825,60	0,49	-316 825,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	$G + H + I$	-316 825,60	0,49	-316 825,11

➤ LOTISSEMENT LA BOURDONNERIE :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	97 585,00	177 100,00	274 685,00
	Recettes réalisées (1)	B	9 035,00	10 335,00	19 370,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	88 550,00	177 100,00	265 650,00
	Dépenses réalisées (1)	E	10 335,00	10 335,00	20 670,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	-1 300,00	0,00	-1 300,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 035,00	0,00	-9 035,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	$G + H$	-10 335,00	0,00	-10 335,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	$G + H + I$	-10 335,00	0,00	-10 335,00

➤ LOTISSEMENT ARIZONA :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 015,00	60 015,00	120 030,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	4 950,00	4 950,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 015,00	60 015,00	120 030,00
	Dépenses réalisées (1)	E	4 950,00	4 950,00	9 900,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	-4 950,00	0,00	-4 950,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-4 950,00	0,00	-4 950,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-4 950,00	0,00	-4 950,00

➤ LOTISSEMENT LA BLANCHE :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 074 384,05	1 864 618,71	2 939 002,76
	Recettes réalisées (1)	B	137 384,05	708 577,23	845 961,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	937 000,00	1 864 484,05	2 801 484,05
	Dépenses réalisées (1)	E	708 577,23	708 711,89	1 417 289,12
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	-571 193,18	-134,66	-571 327,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-137 384,05	134,66	-137 518,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-708 577,23	0,00	-708 846,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-708 577,23	0,00	-708 577,23

➤ LOTISSEMENT LE CLOS BATAILLE 3 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	218 115,00	340 612,27	558 727,27
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	553,44	553,44
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	218 115,00	436 230,00	654 345,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	189 135,10	189 135,10
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	0,00	-188 581,66	-188 581,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	95 617,73	95 617,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	$G + H$	0,00	-92 963,93	-92 963,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	$G + H + I$	0,00	-92 963,93	-92 963,93

➤ LOTISSEMENT LE CLOS BATAILLE 4 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 015,00	60 015,00	120 030,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 015,00	60 015,00	120 030,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

➤ LOTISSEMENT LE MG QUENTIN :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	121 871,74	175 902,78	297 774,52
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	121 871,74	243 743,48	365 615,22
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	65 699,73	65 699,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	0,00	-65 699,73	-65 699,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	67 840,70	67 840,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	$G + H$	0,00	2 140,97	2 140,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	$G + H + I$	0,00	2 140,97	2 140,97

➤ SITE GLORIA :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 243 567,84	9 813 089,59	17 056 657,43
	Recettes réalisées (1)	B	4 877 316,96	5 977 057,21	10 854 374,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 414 310,95	10 766 008,84	15 180 319,79
	Dépenses réalisées (1)	E	4 350 170,67	7 295 329,96	11 645 500,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	$G = B - E$	527 146,29	-1 318 272,75	-791 126,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 829 256,89	952 919,25	-1 876 337,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	$G + H$	-2 302 110,60	-365 353,50	-2 667 464,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	$I = C - F$	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	$G + H + I$	-2 302 110,60	-365 353,50	-2 667 464,10

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien LESNÉ, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré des débats et ne prenant pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes financiers uniques suivants :

- Budget principal
- Budget alimentation en eau potable
- Budget assainissement
- Budget annexes :
 - Lotissement le Bois
 - Lotissement la Bourdonnerie
 - Lotissement Arizona
 - Lotissement la Blanche
 - Lotissement le Clos Bataille 3
 - Lotissement le Clos Bataille 4
 - Lotissement MG Quentin
 - Site Gloria

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

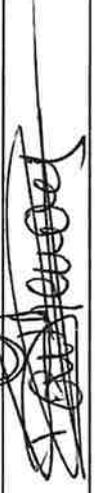
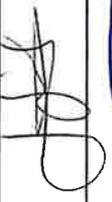
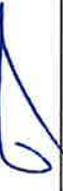
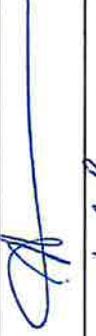
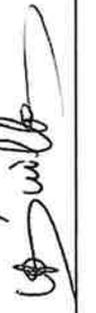
**Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjoint
Sébastien LESNÉ**



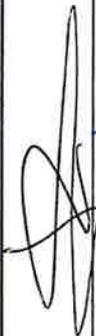
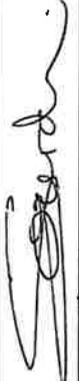
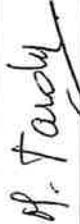
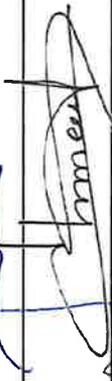
Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a flourish.

PAGES ANNEXEES AUX COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AVISSE Raynald		GUIOC Geneviève	
COLOMBEL Jean-Claude		HAIZE Jean-Claude	
DARTHENAY Jean-Marc		HEROUT Marie-Agnès	
DAVID Amélie	Pouvoir à Hervé HOUEL	HOREL Laurence	Pouvoir à Christine DIEULANGARD
DEBEAUPTE Sophie	Absente	HOUEL Hervé	
DELAVIER Stéphanie		JAMET Hubert	
DESTRES Anne-Marie		JEAN Michel	
DIEULANGARD Christine		LAHOUGUE Michel	
DUCHEMIN Irène		LE DANOIS Mary-Jane	
DUVAL Caroline	Absente	LE GOFF Maryse	
FUMICHON Karine	Excluse	LEBARON Sylvie	Absente
GASSELIN Nicolas		LECESNE Jean-Pierre	
GOSSELIN Benoît		LECONTE Hervé	Absente
GRAWITZ Xavier		LECONTE Valérie	
GUILLAIN Catherine		LEHECQ Christian	

PAGES ANNEXEES AUX COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LELEDY Sylvie		REGNAULT Brigitte	
LEMAITRE Jérôme		SCELLES Marc	
LENOURY Jacky		SOURDIN Jeannick	
LEPREVOST Marie	Absente	TARDIVEAU Denis	
LESIEUR Rosine		TARDY Martine	
LESNÉ Sébastien		THOMINE Pierrette	
LETERTRE Gilbert		VANDROMME Christian	Pouvoir à Denis TARDIVEAU
LEVILLAIN Lionel		VOIDYE Gérard	
LHONNEUR Jean-Pierre			
LHONNEUR Hubert			
MAUNOURY Vincent	Pouvoir à Raynald AVISSE		
MILLOT Valérie	Ex clusée		
PENNEC Annie			
PERIER Maxime	Pouvoir à Valérie LECONTE		
PERRAMANT André	Pouvoir à Hubert LHONNEUR		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-035

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

❖ BUDGET PRINCIPAL :

CARENTAN-LES-MARAIS – DETERMINATION DU RESULTAT ET AFFECTATION EXERCICE 2024 :	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2023	- 14 666,28
EXERCICE 2024 :	
A) DEPENSES REALISEES	8 260 848,73
B) RECETTES REALISEES	8 621 237,81
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE 2024	360 389,08
EXCEDENT DE REALISATION CUMULE	345 722,80
<u>RESTE A REALISER 2024</u>	
C) REPORT DEPENSES	1 208 048,02
D) REPORT RECETTES	2 088 480,50
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT R.A.R.	880 432,48
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT TOTAL	1 226 155,28
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2023	3 219 676,03
EXERCICE 2024 :	
E) DEPENSES REALISEES	12 805 782,51
F) RECETTES REALISEES	16 227 832,16
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 422 049,65
RESULTAT CUMULE	6 641 725,68
3) PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
REPORT A NOUVEAU EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	3 641 725,68 €
REPORT A NOUVEAU EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	345 722,80 €
AFFECTATION PROPOSÉE AU COMPTE 1068	3 000 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante : au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 3 000 000,00 €.

Détermination des résultats 2024 pour les budgets suivants :

❖ BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

CARENTAN-LES-MARAIS – DETERMINATION DU RESULTAT ET AFFECTATION EXERCICE 2024 :	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2023	54 962,70
EXERCICE 2024 :	
A) DEPENSES REALISEES	917 810,46
B) RECETTES REALISEES	1 067 346,32
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE 2024	149 535,86
EXCEDENT DE REALISATION CUMULE	204 498,56
<u>RESTE A REALISER 2024</u>	
C) REPORT DEPENSES	23 461,22
D) REPORT RECETTES	
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT R.A.R.	- 23 461,22
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT TOTAL	181 037,34
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2023	166 735,41
EXERCICE 2024 :	
E) DEPENSES REALISEES	1 337 395,13
F) RECETTES REALISEES	1 386 121,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	48 726,25
RESULTAT CUMULE	215 461,66
3) PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
REPORT A NOUVEAU EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	215 461,66 €
REPORT A NOUVEAU EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	204 498,56 €
AFFECTATION PROPOSÉE AU COMPTE 1068	- €

❖ BUDGET EAUX USÉES :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

CARENTAN-LES-MARAIS – DETERMINATION DU RESULTAT ET AFFECTATION EXERCICE 2024 :	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2023	1 188 197,06
EXERCICE 2024 :	
A) DEPENSES REALISEES	849 201,22
B) RECETTES REALISEES	781 265,04
RÉSULTAT DEFICITAIRE 2024	- 67 936,18
EXCEDENT DE REALISATION CUMULE	1 120 260,88
<u>RESTE A REALISER 2024</u>	
C) REPORT DEPENSES	110 596,65
D) REPORT RECETTES	
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT R.A.R.	- 110 596,65
BESOIN DE FINANCEMENT OU EXCEDENT TOTAL	1 009 664,23
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DE L'EXERCICE 2023	547 583,61
EXERCICE 2024 :	
E) DEPENSES REALISEES	1 859 968,85
F) RECETTES REALISEES	1 424 055,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 435 913,17
RESULTAT CUMULE	111 670,44
3) PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
REPORT A NOUVEAU EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	111 670,44 €
REPORT A NOUVEAU EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	1 120 260,88 €
AFFECTATION PROPOSÉE AU COMPTE 1068	- €

❖ BUDGET LOTISSEMENTS :

➤ LOTISSEMENT « LE BOIS » :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT LE BOIS	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	316 825,60
B) RECETTES REALISEES	314 125,60
RÉSULTATS 2024	- 2 700,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	- 314 125,60
	DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024 - 316 825,60
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	316 825,60
D) RECETTES REALISEES	316 825,60
RESULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,49
	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024 0,49
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	0,49
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	- 316 825,60

➤ LOTISSEMENT « LA BOURDONNERIE » :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT LA BOURDONNERIE	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	10 335,00
B) RECETTES REALISEES	9 035,00
RÉSULTATS 2024	- 1 300,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	- 9 035,00
	DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024 - 10 335,00
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	10 335,00
D) RECETTES REALISEES	10 335,00
RESULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024 0,00

3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	0,00
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	- 10 335,00

➤ *LOTISSEMENT « ARIZONA » :*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT ARIZONA	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	4 950,00
B) RECETTES REALISEES	0,00
RÉSULTATS 2024	- 4 950,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
	DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024
	- 4 950,00
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	4 950,00
D) RECETTES REALISEES	4 950,00
RESULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024
	0,00
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	0,00
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	- 4 950,00

➤ *LOTISSEMENT « LA BLANCHE » :*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT LA BLANCHE	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	708 577,23
B) RECETTES REALISEES	137 384,05
RÉSULTATS 2024	- 571 193,18
REPORT DE L'EXERCICE 2023	- 137 384,05
	DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024
	- 708 577,23

2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	708 711,89
D) RECETTES REALISEES	708 577,23
RESULTATS 2024	- 134,66
REPORT DE L'EXERCICE 2023	134,66
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	
0,00	
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	0,00
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	- 708 577,23

➤ LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 3 » :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT LE CLOS BATAILLE 3	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	0,00
B) RECETTES REALISEES	0,00
RÉSULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	
0,00	
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	189 135,10
D) RECETTES REALISEES	553,44
RESULTATS 2024	- 188 581,66
REPORT DE L'EXERCICE 2023	95 617,73
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024	
- 92 963,93	
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	- 92 963,93
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	0,00

➤ LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 4 » :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT LE CLOS BATAILLE 4	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	0,00
B) RECETTES REALISEES	0,00
RÉSULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	0,00
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	0,00
D) RECETTES REALISEES	0,00
RESULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	0,00
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	0,00
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	0,00

➤ LOTISSEMENT « MG QUENTIN » :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT MG QUENTIN	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	0,00
B) RECETTES REALISEES	0,00
RÉSULTATS 2024	0,00
REPORT DE L'EXERCICE 2023	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	0,00
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	65 699,73
D) RECETTES REALISEES	0,00
RESULTATS 2024	- 65 699,73
REPORT DE L'EXERCICE 2023	67 840,70
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	2 140,97
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	2 140,97

REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI 0,00

➤ LOTISSEMENT « SITE GLORIA » :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, après avoir adopté les comptes financiers uniques 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT : LOTISSEMENT SITE GLORIA	
1) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
EXERCICE 2024	
A) DEPENSES REALISEES	4 350 170,67
B) RECETTES REALISEES	4 877 316,96
RÉSULTATS 2024	527 146,29
REPORT DE L'EXERCICE 2023	- 2 829 256,89
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024	- 2 302 110,60
2) DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
EXERCICE 2024	
C) DEPENSES REALISEES	7 295 329,96
D) RECETTES REALISEES	5 977 057,21
RESULTATS 2024	- 1 318 272,75
REPORT DE L'EXERCICE 2023	952 919,25
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024	- 365 353,50
3) REPORT DES RESULTATS N-1	
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT RF	- 365 353,50
REPORT A NOUVEAU A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DI	- 2 302 110,60

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
 Jean-Pierre LHONNEUR

**Pour le Maire,
 Par délégation, l'Adjoint
 Sébastien LESNÉ**

Le secrétaire de séance,
 Xavier GRAWITZ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-036

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGETS PRIMITIFS 2025 :

❖ BUDGET PRINCIPAL :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Budget principal » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 343 335.00	17 415 616.84
Section d'investissement	11 531 079.20	11 531 079.20
TOTAL	23 874 414.20	28 946 696.04

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Budget Principal » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 Abstentions : Denis TARDIVEAU, Hervé HOUEL, Amélie DAVID par procuration et Christian VANDROMME par procuration)

- Approuve le budget primitif 2025 « budget principal » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 343 335.00	17 415 616.84
Section d'investissement	11 531 079.20	11 531 079.20
TOTAL	23 874 414.20	28 946 696.04

❖ BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Alimentation en eau potable » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 905 075.66	1 905 075.66
Section d'investissement	2 091 897.36	2 091 891.36
TOTAL	3 996 973.02	3 996 973.02

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Alimentation en eau potable » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Alimentation en eau potable » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 905 075.66	1 905 075.66
Section d'investissement	2 091 897.36	2 091 891.36
TOTAL	3 996 973.02	3 996 973.02

❖ BUDGET ASSAINISSEMENT :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Assainissement » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 783 670.44	1 783 670.44
Section d'investissement	1 797 760.88	1 797 760.88
TOTAL	3 581 431.32	3 581 431.32

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Budget Assainissement » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Assainissement » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 783 670.44	1 783 670.44
Section d'investissement	1 797 760.88	1 797 760.88
TOTAL	3 581 431.32	3 581 431.32

❖ BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS COMMUNAUX :

➤ *LOTISSEMENT « LE BOIS » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Le Bois » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	911 456.09	911 456.09
Section d'investissement	746 266.69	746 266.69
TOTAL	1 657 722.78	1 657 722.78

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Le Bois » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Le Bois » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	911 456.09	911 456.09
Section d'investissement	746 266.69	746 266.69
TOTAL	1 657 722.78	1 657 722.78

➤ *LOTISSEMENT « LA BOURDONNERIE » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « La Bourdonnerie » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100.00	177 100.00
Section d'investissement	98 885.00	98 885.00
TOTAL	275 985.00	275 985.00

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
 Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
 Vu le projet du budget primitif « La Bourdonnerie » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « La Bourdonnerie » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 100.00	177 100.00
Section d'investissement	98 885.00	98 885.00
TOTAL	275 985.00	275 985.00

➤ *LOTISSEMENT « ARIZONA » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Arizona » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	64 965.00	64 965.00
Section d'investissement	69 915.00	69 915.00
TOTAL	134 880.00	134 880.00

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Arizona » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Arizona » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	64 965.00	64 965.00
Section d'investissement	69 915.00	69 915.00
TOTAL	134 880.00	134 880.00

➤ *LOTISSEMENT « LA BLANCHE » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « La Blanche » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 308 577.23	1 308 577.23
Section d'investissement	1 517 154.46	1 517 154.46
TOTAL	2 825 731.69	2 825 731.69

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « La Blanche » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « La Blanche » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 308 577.23	1 308 577.23
Section d'investissement	1 517 154.46	1 517 154.46
TOTAL	2 825 731.69	2 825 731.69

➤ **LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 3 » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Le Clos Bataille 3 » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	112 979.00	112 979.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	112 979.00	112 979.00

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Le Clos Bataille 3 » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Le Clos Bataille 3 » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	112 979.00	112 979.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	112 979.00	112 979.00

➤ **LOTISSEMENT « LE CLOS BATAILLE 4 » :**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Le Clos Bataille 4 » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 015.00	60 015.00
Section d'investissement	60 015.00	60 015.00
TOTAL	120 030.00	120 030.00

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
Vu le projet du budget primitif « Le Clos Bataille 4 » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Le Clos Bataille 4 » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 015.00	60 015.00
Section d'investissement	60 015.00	60 015.00
TOTAL	120 030.00	120 030.00

➤ *LOTISSEMENT « MG QUENTIN » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « MG Quentin » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	59 015.00	59 015.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	59 015.00	59 015.00

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
 Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
 Vu le projet du budget primitif « MG Quentin » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « MG Quentin » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	59 015.00	59 015.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	59 015.00	59 015.00

➤ *LOTISSEMENT « SITE GLORIA » :*

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 « Site Gloria » arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances le 13 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 368 367.00	7 368 367.00
Section d'investissement	7 068 810.60	7 068 810.60
TOTAL	14 437 177.60	14 437 177.60

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04 février 2025 ;
 Vu l'avis de la Commission des finances du 13 mars 2025 ;
 Vu le projet du budget primitif « Site Gloria » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 « Site Gloria » arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 368 367.00	7 368 367.00
Section d'investissement	7 068 810.60	7 068 810.60
TOTAL	14 437 177.60	14 437 177.60

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

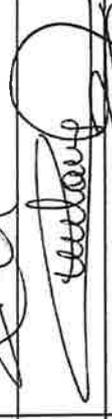
Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

**Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjoint
Sébastien LESNÉ**



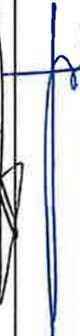
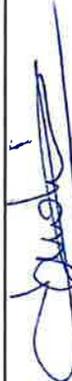
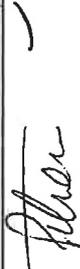
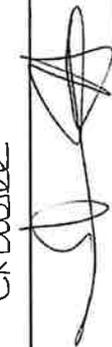
Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

PAGES ANNEXEES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2025

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AVISSE Raynald		GUIOC Geneviève	
COLOMBEL Jean-Claude		HAIZE Jean-Claude	
DARTHENAY Jean-Marc		HEROUT Marie-Agnès	
DAVID Amélie	Pouvoir à Hervé HOUEL	HOREL Laurence	Pouvoir à Christine DIEULANGARD
DEBEAUPTE Sophie	Absente	HOUEL Hervé	
DELAVIER Stéphanie		JAMET Hubert	
DESTRES Anne-Marie		JEAN Michel	
DIEULANGARD Christine		LAHOUGUE Michel	
DUCHEMIN Irène		LE DANOIS Mary-Jane	
DUVAL Caroline	Absente	LE GOFF Maryse	
FUMICHON Karine	Excusée	LEBARON Sylvie	Absente
GASSELIN Nicolas		LECESNE Jean-Pierre	
GOSSELIN Benoît		LECONTE Hervé	Absent
GRAWITZ Xavier		LECONTE Valérie	
GUILLAIN Catherine		LEHECQ Christian	

PAGES ANNEXEES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2025

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20250326-DCM2025-036-2-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LELEDY Sylvie		REGNAULT Brigitte	
LEMAITRE Jérôme		SCELLES Marc	
LENOURY Jacky		SOURDIN Jeannick	
LEPREVOST Marie	Ab de nte	TARDIVEAU Denis	
LESIEUR Rosine		TARDY Martine	H. Tardy
LESNÉ Sébastien		THOMINE Pierrette	
LETERTRE Gilbert		VANDROMME Christian	Pouvoir à Denis TARDIVEAU
LEVILLAIN Lionel		VOIDYE Gérard	
LHONNEUR Jean-Pierre			
LHONNEUR Hubert			
MAUNOURY Vincent	Pouvoir à Raynald AVISSE		
MILLOT Valérie	Excusée		
PENNEC Annie			
PERIER Maxime	Pouvoir à Valérie LECONTE		
PERRAMANT André	Pouvoir à Hubert LHONNEUR		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-037

Nombre de Conseillers en exercice : **53**
Nombre de Conseillers présents à la séance : **40**
Date de convocation : **18.03.2025**
Date de publication : **31.03.2025**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025 :

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du document joint présentant les enveloppes financières allouées aux associations locales.

Chaque comité a travaillé sur les dossiers présentés par les associations locales.

Il est demandé par les comités que les subventions dites « exceptionnelles », en rouge sur les fichiers joints, ne soient versées à la seule condition que les actions soient réalisées. Les associations devront donc déposer auprès du secrétariat de chaque comité un état retraçant les dépenses engagées pour pouvoir bénéficier du versement de ladite subvention.

Pour les subventions attribuées pour le financement des investissements des associations, il leur sera demandé de produire la facture acquittée.

Il est à rappeler que les subventions ne peuvent être versées sans demande préalable et sur production d'un relevé d'identité bancaire ou d'un numéro de SIRET.

SYNTHESE PAR THEMATIQUE	SYNTHESE DES PROPOSITIONS 2025
<i>DIVERSES</i>	59 110
<i>SPORTIVES</i>	82 850
<i>CULTURELLES</i>	23 880
<i>CARACTERE SOCIAL</i>	13 850
<i>SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES</i>	16 800
TOTAL	196 490

Pour les associations en charge des animations, les sommes allouées ne seront versées que s'il y a eu de réelles actions engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Approuve les montants alloués à chaque association tel que présentés dans le fascicule joint à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à ne verser les subventions exceptionnelles qu'aux projets réellement réalisés et au regard d'un état financier de l'opération visé par les services.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





CARENTAN-LES-MARAIS

SUBVENTIONS 2025

Associations diverses	Proposition 2025	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observations
ACPG-CATM-TOE Cantonale	300 €	Unanimité		
ACPG-CATM-TOE Locale	300 €	Unanimité		
ADPCR (Défense et promotion du Chemin de fer)	100 €	Unanimité		
AFAE les Écuries d'Auvers (les écuries du Château)	5 000 €	Unanimité		
Amicale des donneurs de sang	500 €	Unanimité		
Amicale des sapeurs pompiers	200 €	Unanimité		
Amicale du personnel	12 000 €	Unanimité		
Anciens combattants de Houesville	500 €	Unanimité		
Anciens combattants de Montmartin-en-Graignes	200 €	Unanimité		
Anciens combattants de Saint-Hilaire-Petitville	300 €	Unanimité		
CLAP - Commerçants Libéraux Artisans Producteurs	2 500 €	Unanimité		
Club de l'amitié de Carentan	500 €	Unanimité		
Club de l'amitié de Montmartin-en-Graignes	500 €	Unanimité		
Club de l'amitié de Saint-Hilaire-Petitville	500 €	Unanimité		
Club de l'amitié de Saint-Côme-du-Mont	500 €	Unanimité		
Club des aînés du Marais de Houesville	500 €	Unanimité		
Exceptionnel	2 500 €	Unanimité		Repas des aînés
Comité de fleurissement	300 €	Unanimité		
Comité des cheveux blanc Montmartin-en-Graignes	300 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Houesville	500 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Montmartin-en-Graignes	2 500 €	Unanimité		
Comité des fêtes de Saint-Côme-du-Mont	1 000 €	Unanimité		
Comité des fêtes et loisirs de Brévands	600 €	Unanimité		
Association communale des Veys	3 500 €	Unanimité		Repas des aînés
Croiseurs cotiers	360 €	Unanimité		
Dreknor les Vikings et la mer		Unanimité	Sur factures produites - Réaménagement	
Exceptionnel	13 000 €	Unanimité	suite à la tempête CIARAN	
Festi'laire - Comité des fêtes	2 000 €	Unanimité		
France Alzheimer	250 €	Unanimité		
IPAF - Intégration par l'apprentissage du Français	250 €	Unanimité		
Jeunes sapeurs pompiers de Carentan	500 €	Unanimité		
La ligue contre le cancer	250 €	Unanimité		
Mahorais de la Manche	Exceptionnel	500 €	Unanimité	
Scouts de Carentan	1 000 €	Unanimité		
SNSM Grandcamp-Maisy	400 €	Unanimité		
Société de chasse de Brévands	500 €	Unanimité		
Société de chasse Diane Carentanaise	500 €	Majorité	Abstentions de Denis TARDIVEAU, Christian VANDROME, Hervé HOUEL et Amélie DAVID	
Société de chasse de Houesville	500 €	Unanimité		
Société de chasse de Montmartin-en-Graignes	500 €	Unanimité		
Investissement	500 €	Unanimité		
Société de chasse de Saint-Côme-du-Mont	500 €	Unanimité		
Société des courses de Carentan	1 000 €	Unanimité		
Sport and Come	500 €	Unanimité		
Exceptionnel	500 €	Unanimité		
Total associations diverses :	59 110 €			

Associations sportives	Proposition 2025	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observations
Association sportive collège Gambetta	500 €	Unanimité		
Association sportive lycée Sivard de Beaulieu	500 €	Unanimité		
Association sportive Montmartin-en-Graignes	500 €	Unanimité		
Exceptionnel	300 €	Unanimité		
Association sportive collège Notre-Dame	500 €	Unanimité		
Athlétisme des Marais	1 500 €	Unanimité		
Avenir Joyeux Saint-Hilaire-Petitville	5 000 €	Unanimité		
CBCA - Badminton Carentan	1 500 €	Unanimité	Investissement dans des poteaux compétitions	
Investissement	1 200 €	Unanimité		
Cercle d'échecs Saint-Hilaire-Petitville	700 €	Unanimité		
Cercle de loisirs tennis de table	800 €	Unanimité		
Investissement	1 100 €	Unanimité		Une table
Exceptionnel	500 €	Unanimité		Frais arbitrage - annulation si descente
Club d'Aïkido	300 €	Unanimité		
Club nautique Carentanais	1 500 €	Unanimité		
Investissement	2 000 €	Unanimité		Achat minibus
Exceptionnel	500 €	Unanimité		Investissement kayak
Club sportif Carentanais (Athlé, Football, Billard, Natation, Pétanque et Handball)	30 000 €	Unanimité		
Football	6 500 €	Unanimité		
Handball	700 €	Unanimité		
Demande spécifique natation	2 500 €	Unanimité		
Gymnastique la Gazelle	100 €	Unanimité	Pierrette THOMINE	Petit matériel de gym douce
Investissement	100 €	Unanimité		
Gymnastique la Jeanne d'Arc	5 800 €	Unanimité	Déplacement Championnat de France à Limoges en juin 2025	
Exceptionnel	1 000 €	Unanimité		
Gymnastique seniors	300 €	Unanimité		
Gymnastique volontaire saint-Hilaire-Petitville	500 €	Unanimité		
Judo	2 500 €	Unanimité		
Le Noble Art de Carentan	2 500 €	Unanimité		
Exceptionnel	500 €	Unanimité		Gala de boxe
Les Archers du Marais	800 €	Unanimité		
Randonneurs des Marais	150 €	Unanimité		
Tennis Club Carentan	8 000 €	Unanimité		
Exceptionnel	2 000 €	Unanimité		Aide car annulation Open de juin
Total associations sportives :	82 850 €			

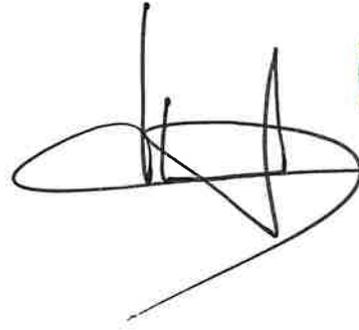
Associations culturelles	Proposition 2025	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observations
Azzuri	15 000 €	Unanimité		Subvention exceptionnelle 10ème édition
Carentan K'Acteurs	300 €	Unanimité		
Club Amiral Tourville	250 €	Unanimité		
Club modelisme Naval tugs et compagnie	100 €	Unanimité		
Jumelage Carentan / Waldischbach	1 200 €	Unanimité		
Jumelage Carentan / Selby	900 €	Unanimité		
Festival des Marais	2 500 €	Unanimité	Maryse LE GOFF	
Flore Art	300 €	Unanimité		
Je sais quoi faire de mes dix doigts	500 €	Unanimité		
La Poterie du Marais	250 €	Unanimité		
Les Arcades de l'histoire	450 €	Unanimité		
L'Utile det l'Agréable (adultes)	300 €	Unanimité		
Maison de l'Histoire de l'école dans la Manche	630 €	Unanimité		
	Exceptionnel 500 €	Unanimité		
NS Country	200 €	Unanimité		
Sauvegarde et restauration de l'église Notre-Dame	500 €	Unanimité		
Total associations culturelles	23 880 €			

Associations a caractère social	Proposition 2025	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observations
ABEC	12 000 €	Unanimité		
AFERE	750 €	Unanimité		
Activités et loisirs des résidents de la maison de retraite de l'Hôpital	200 €	Unanimité	Pierrette THOMINE	
Comité Tiers Monde Isigny / Carentan	500 €	Unanimité		
FNATH - Accidentés de la vie	250 €	Unanimité		
UNAFAM	150 €	Unanimité		
Total associations à caractère social :	13 850 €			

Associations Scolaire et extra scolaires	Proposition 2025	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observations
Coopérative scolaire des Hauts-Champs	1 500 €	Unanimité		Acquisition de livres et autres pour le BCD
	3 500 €	Unanimité		Selon projets pédagogiques réalisés
Coopérative scolaire les Cerclades et Delahaye	1 500 €	Unanimité		Acquisition de livres et autres pour le BCD
	4 000 €	Unanimité		Selon projets pédagogiques réalisés
Coopérative scolaire les Roseaux	1 500 €	Unanimité		Acquisition de livres et autres pour le BCD
	4 800 €	Unanimité		Selon projets pédagogiques réalisés
Total associations scolaires et extra scolaires :	16 800 €			

Objet association	Proposition 2025	Vote Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote	Observations
Diverses	59 110 €	Unanimité		
Sportives	82 850 €	Unanimité		
Culturelles	23 880 €	Unanimité		
Caractère social	13 850 €	Unanimité		
Scolaires et extra-scolaires	16 800 €	Unanimité		
Total :	196 490 €			

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025
Le Maire, Jean-Pierre LHONNEUR



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-038

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUBVENTION AU CCAS DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Sur la base des comptes administratifs 2024 et des besoins pour 2025, il est proposé d'attribuer au CCAS de Carentan-les-Marais pour l'année 2025 une subvention de fonctionnement de 310 000 € pour lui permettre de mener à bien ses actions en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Pour rappel, le CCAS gère le jardin solidaire, la résidence autonomie, l'épicerie solidaire, un parc de logements d'urgence et verse des aides financières.

Le CCAS met également en œuvre plusieurs actions à destination des personnes les plus nécessiteuses (colis de Noël aux personnes âgées, spectacle et goûter des enfants à l'occasion des fêtes de Noël, cartes d'entrées à la piscine et au cinéma, aide à l'inscription aux clubs sportifs des enfants scolarisés en école primaire, aides au paiement de la cantine, animations dans le cadre du passeport du mieux vivre etc...), et assure le suivi des bénéficiaires du RSA suivant une convention signée avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de fonctionnement de 310 000€ au CCAS pour l'année 2025.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-039

Nombre de Conseillers en exercice : **53**
Nombre de Conseillers présents à la séance : **40**
Date de convocation : **18.03.2025**
Date de publication : **31.03.2025**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

BUDGET ACQUISITIONS POUR LA MÉDIATHEQUE DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Dans le cadre de demande de subvention auprès du Centre National du Livre, il est nécessaire de prendre une délibération pour arrêter les enveloppes budgétaires d'acquisitions telles que :

Désignation	Prévu au BP 2025
LIVRES	24 000
DVD	3 700
REVUES	2820
TOTAL	30 520

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les inscriptions budgétaires présentées ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-040

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

FESTIVITÉS DU 06 JUIN – TARIF BAL DE LA LIBÉRATION :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Carentan Liberty Group a décidé d'arrêter l'organisation du bal de la libération. La commune a souhaité reprendre l'organisation pour maintenir cet événement populaire et marquant dans le programme des animations.

Cette année, ce bal sera organisé le samedi 7 juin (20h- minuit) à la salle du Haut-Dick. Afin de financer le groupe de musique, éclairage et parquet il est proposé de créer un tarif d'entrée à 12€ par adulte et 5€ pour les enfants de 10 ans à 16 ans, gratuit pour les moins de 10 ans.

La vente des billets se fera en ligne sur la billetterie culturelle de la ville ou sur place à partir de 19h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

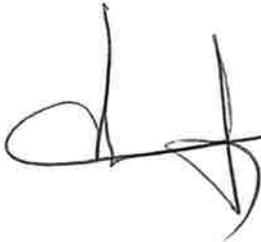
- Décide de fixer les tarifs comme présentés ci-dessus pour le bal de la libération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-041

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ A VERSER AUX ÉCOLES PRIVÉES :

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé doit être égal au coût moyen de fonctionnement d'un élève des classes de même nature de l'école publique gérée par la commune, multiplié par le nombre d'élèves pris en charge.

Aussi, sur la base des données du compte financier unique 2024, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait attribué par élève aux écoles privées résultant des modalités de calcul en vigueur.

Il est rappelé que pour calculer le forfait pour les écoles privées, la collectivité prend en considération les dépenses réalisées sur les écoles publiques.

Les dépenses sont les suivantes :

- ✓ Les frais de personnels (ATSEM, agents d'entretien) et frais accessoires.
- ✓ Les charges de gestion courante : téléphone, internet, eau, électricité, gaz, fournitures d'entretien, fournitures techniques liées à la maintenance des bâtiments, fournitures scolaires, les coûts de maintenance.
- ✓ Les fournitures scolaires

A compter de 2025, il est proposé de verser aux écoles privées un forfait par élève fixé de la manière suivante :

- ✓ Pour les élèves de maternel : 1 725.08€
- ✓ Pour les élèves du CP au CM2 : 509.34€

Il est précisé que pour les élèves en garde alternée, le forfait serait divisé par deux, si le second parent n'est pas domicilié sur la commune de Carentan-les-Marais.

A titre d'information, la somme à verser pour l'école Notre Dame de Carentan-les-Marais est fixée à 186 435.71€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer pour l'année 2025 pour les écoles privées, le forfait comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-042

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ A VERSER PAR LES COMMUNES NE DISPOSANT PAS D'ÉCOLES :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Carentan-les-Marais accueille au sein de ses trois établissements primaires des enfants qui ne sont pas domiciliés sur Carentan-les-Marais.

Les communes de résidence des familles se doivent donc de participer aux frais de scolarité.

Sur la base des données du compte financier unique 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De fixer à 973€ par enfant la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles réclamée aux Communes dépourvues d'écoles primaires et dont les enfants sont scolarisés à Carentan-les-Marais.

A noter que ce tarif comprend également les fournitures scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles aux communes dépourvues d'écoles comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-043

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'ÉVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES (CLETC) :

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale pour l'Évaluation du Transfert de Charges est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLETC est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres. Les conclusions de la CLETC doivent être consignées dans un rapport. Une fois validé, ce document constitue une base de travail indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation des communes membres.

Au regard de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux de désigner les membres siégeant au sein de la commission. Cet article prévoit en effet que « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ».

Par délibération n°1465 du Conseil Communautaire du 18 septembre 2024, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Ont décidé de la composition de la CLETC de la CCBDC de la manière suivante :
 - Le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
 - Cinq représentants de la Commune de Carentan-les-Marais
 - Trois représentants de la Commune de Sainte-Mère-Eglise
 - Trois représentants de la Commune de Picauville
 - Un représentant de chacune des autres communes membres.
- Ont autorisé Monsieur le Président à saisir les communes membres de la CCBDC afin que chacune élise au sein de son Conseil Municipal le nombre de représentants décidé ci-dessus et qui seront amenés à siéger au sein de la CLETC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants suivants pour siéger au sein de la CLETC :

- Jean-Pierre LHONNEUR
- Sébastien LESNÉ
- Maryse LE GOFF
- Valérie LECONTE
- Hervé HOUEL

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-044

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 18.03.2025
Date de publication : 31.03.2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION D'UNE MAISON COMMUNALE SITUÉE 7 RUE DE L'ÉGLISE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRUCHEVILLE :

Considérant que la commune historique de Brucheville était propriétaire de l'ensemble immobilier, sis 7, rue de l'église, libre de toute occupation ;
Considérant que ce bien figure au cadastre sous la section A numéros 159 ;



Considérant que la ville n'a aucun intérêt à conserver plus longtemps ledit ensemble immobilier dans son patrimoine ;
Considérant les travaux nécessaires à la réhabilitation de ce bien ;
Considérant que ce bien a été mis en vente par délibération du 25 juin 2024 ;
Considérant que 4 candidats spontanés se sont proposés pour faire l'acquisition de ce bien ;
Considérant qu'il a été demandé à ces 4 candidats de faire une offre motivée pour le 23 janvier dernier ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2241-1 ;
Vu l'avis des domaines en date du 19 juin 2024 ;
Vu la délibération DCM2025-029 du 04 mars 2025 constatant la désaffectation et le déclassement du bien précité ;

Après avoir pris connaissance des quatre offres remises, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre établie par Monsieur Guillaume ROLLAND et Madame Adèle MARAIS pour 166 000 € net vendeur, augmentée des frais de géomètre à charge de l'acquéreur.

Monsieur ROLLAND est un jeune agriculteur sur le secteur de Sainte Marie du Mont. Le couple avait envisagé de construire une habitation auprès de l'exploitation, mais la demande d'autorisation d'urbanisme a été refusée. Aussi, afin de consolider l'installation de ce jeune agriculteur, qui exploite des terres situées en partie sur la commune de Carentan les Marais, son offre conforme à l'avis des domaines est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE et Benoît GOSSELIN ne prennent pas part au vote) :

- Décide de la cession de cet ensemble immobilier suivant offre de Monsieur Guillaume ROLLAND et Madame Adèle MARAIS ci-dessus, au prix de 166 000€ net vendeur augmenté des frais de géomètre.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nd adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Signature manuscrite et sceau officiel de la commune de Carentan les Marais (Manche). Le sceau est circulaire, bleu, et contient le blason de la commune, le nom "VILLE DE CARENTAN LES MARAIS" et "MANCHE".

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Signature manuscrite de Xavier Grawitz.

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-045

Nombre de Conseillers en exercice : **53**
Nombre de Conseillers présents à la séance : **40**
Date de convocation : **18.03.2025**
Date de publication : **31.03.2025**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DE LA MAISON COMMUNALE SITUÉE 4 RUE DES ÉCOLES SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE CARENTAN :

Considérant que la commune historique de Carentan est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 4 rue des Écoles, actuellement loué à Madame DELUZÉ ;

Considérant que la ville n'a aucun intérêt à conserver plus longtemps ledit ensemble immobilier dans son patrimoine ;

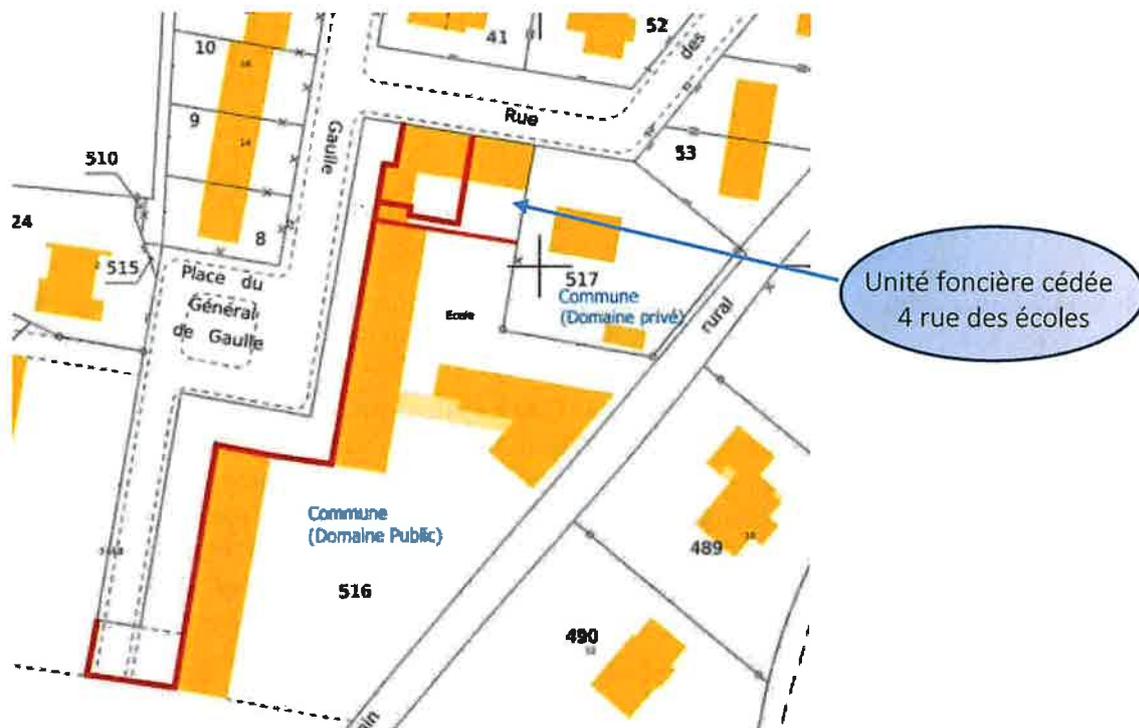
Considérant la délibération DCM2025-030 en date du 04 mars 2025 constatant le déclassement et la désaffectation de l'ensemble immobilier sis 4 rue des Écoles à Carentan ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2241-1 ;

Vu l'avis des Domaines en date du 20 février 2025 qui estime le bien à 95 000 euros ;

Vu le DPE classant le logement en catégorie D ;

Considérant le projet de rénovation thermique du logement présenté par Madame DELUZÉ ;



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote)

- Décide la cession au prix de 85 000€ net vendeur à Madame DELUZÉ, actuelle locataire.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais pour la rédaction de l'acte notarié.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nd adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le sceau officiel de la Mairie de Carentan-les-Marais (Manche) est visible, ainsi qu'une signature manuscrite.

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Signature manuscrite du secrétaire de séance.

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

DCM2025-046

Nombre de Conseillers en exercice : **53**
Nombre de Conseillers présents à la séance : **40**
Date de convocation : **18.03.2025**
Date de publication : **31.03.2025**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Jean-Pierre LECESNE, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Hubert LHONNEUR, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Karine FUMICHON, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Sophie DEBEAUPTE, Caroline DUVAL, Sylvie LEBARON, Hervé LECONTE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSTAT DE LA DÉSAFFECTATION ET DU DÉCLASSEMENT DU CAMPING DE CARENTAN-LES-MARAIS :

Considérant la délibération DCM2025-010 du 04 février 2025 décidant la mise en vente du terrain de camping de Carentan ;

Considérant qu'en théorie, une délibération a dû être prise pour constater la désaffectation des bâtiments et décider le déclassement de ce bien pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant que ladite délibération n'a pu être retrouvée,

Aujourd'hui, pour procéder à la vente, il y a lieu de formaliser que ce bien immobilier cadastré 099-ZC-122 et 099-ZC-79 n'est plus affecté au service public et qu'il y a lieu de formaliser son déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

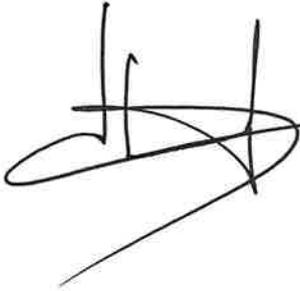
- Constate que l'ensemble de terrain de camping de Carentan n'est plus affecté à l'usage du public et / ou d'un service public.
- Prononce le déclassement du domaine public communal de ces ensembles immobiliers.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 26 mars 2025.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

